

## Compte-Rendu Conseil d'École n°1

Vendredi 7 novembre 2008

### Étaient présents :

#### ➤ **Les membres de l'équipe éducative suivants :**

Melle POITOUT (PS/MS et Directrice de l'École Maternelle du RPI), Melle GILSON (GS/CP), Mme BOURREAU (CP/CE1), M.SOURRIEU (CE2/CM1), Melle MILLOT (CM1/CM2 et Directrice de l'École Élémentaire du RPI).

#### ➤ **Les représentants des parents d'élèves suivants :**

Mmes MARESCOT, MINOT et BOITEUX, M. SIXT.

#### ➤ **Les représentants des mairies suivants :**

M. BOILLEY (Maire de St Seine), M. SOLLER (Maire de Laperrière), Mmes FAUDOT et DELION (Conseillères Municipales à Laperrière), Mme KIENER et M. DEROZIER (Conseillers Municipaux à St Symphorien).

### **1. Présentation des membres du conseil :**

A cette occasion, sont mentionnés **Melle PRUNEVILLE et M. SUJAT** qui assurent respectivement la **décharge de direction** de Melle MILLOT et le **complément de 80%** de Melle POITOUT.

A ce sujet, Melle PRUNEVILLE sera absente aux périodes 3 et 4, durée pendant laquelle elle sera remplacée par une seule personne. Melle POITOUT et Mme BOURREAU verront, quant à elles, leur congé maternité débuter respectivement début et fin décembre.

L'état des lieux des contrats des **Employés Vie Scolaire** est également fait :

Melle Claire PORCHER a vu son contrat renouvelé, normalement pour la dernière fois, jusqu'en février 2009.

M. Adrien BOULARDOT a également vu son contrat renouvelé, normalement pour la dernière fois, jusqu'en juin 2009.

Mme Sylvie GUEURY a été nommée début septembre, en tant qu'Auxiliaire de Vie Scolaire individuelle, et ce pour l'accompagnement d'une élève handicapée pour l'année scolaire.

### **2. Rappel du fonctionnement et du rôle du conseil d'école :**

Aucun parent ne s'étant rendu à la réunion d'information concernant les élections de parents d'élèves et donc les attributions du conseil d'école, il a été jugé important de faire un point sur le sujet en conseil d'école pour que l'information soit ensuite diffusée aux parents.

Au préalable, la **composition du conseil d'école** a été rappelée :

le directeur de l'école ; le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ; les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ; un des maîtres du RASED ; les représentants des parents d'élèves élus, en nombre égal à celui des classes de l'école ; le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN) chargé de visiter l'école ; l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription qui assiste de droit aux réunions. De plus, assistent aux séances avec voix consultative : les personnels du RASED, les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmières scolaires, les assistantes sociales, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les suppléants des représentants des parents d'élèves.

Ensuite, ont été mentionnées les **attributions du conseil d'école** :

il vote le règlement intérieur de l'école ; établit le projet d'organisation de la semaine scolaire en cas de changement ; donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur l'utilisation des moyens alloués, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration et l'hygiène scolaires, ... ; il statue sur la partie pédagogique du projet d'école proposée par les équipes pédagogiques et adopte celui-ci.

Enfin, il est précisé que le conseil d'école **se réunit au moins une fois par trimestre**. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres..

### **3. Adoption du règlement intérieur pour l'année scolaire 2008- 2009 :**

Adoption après vote à l'unanimité. Celui-ci est transmis ce jour à toutes les familles pour signature.

### **4. Effectifs et aménagement pédagogique pour 2008-2009 :**

Le RPI accueille **112 élèves** répartis comme suit :

- **St Seine en Bâche** : 17 Petite Section et 11 Moyenne Section, soit 28 élèves.

- **St Symphorien sur Saône**: 10 Grande Section et 9 CP, soit 19 élèves ; ainsi que 6 CP et 14 CE1, soit 20 élèves.

- **Samerey** : 12 CE2 et 11 CM1, soit 23 élèves.

- **Laperrière sur Saône** : 11 CM1 et 11 CM2, soit 22 élèves.

**Effectifs en progression constante** donc, pour une meilleure gestion des effectifs, affichage dans les 4 communes du RPI d'une demande de pré-inscription des élèves admissibles en Petite Section à la rentrée 2009 (donc nés en 2006).

## 5. Le matériel dans les écoles :

À Samerey : remerciements à la mairie pour le nouvel aménagement de la cour.

À St Symphorien : remerciements à la mairie pour l'installation de la climatisation dans le préfabriqué.

À St Seine : remerciements à la mairie pour l'achat de nouveaux tricycles et motos.

À Laperrière : commande en cours pour renouveler le mobilier de la classe.

## 6. L'aide personnalisée :

Depuis la rentrée scolaire, la semaine ne compte plus que 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) selon les mêmes horaires qu'auparavant.

En compensation des heures de classes supprimées, chaque enseignant effectue des séances d'aide personnalisée proposées aux élèves par les enseignants, avec accord nécessaire des parents pour qu'ils y participent.

Concernant la classe de **PS-MS**, des ateliers de langage (et autres) de 30 minutes sont proposés à tous les élèves sur les 4 jours de la semaine de 16h45 à 17h15. Pour toutes les **autres classes**, l'aide personnalisée se déroule sur 2 à 3 jours (lundi, mardi, jeudi), à raison de séances de 40 minutes après la classe et concerne les élèves en difficulté. L'aide personnalisée à destination des GS-CP-CE1 se déroule à l'école de St Symphorien de 17h à 17h40, et pour les CE2-CM1-CM2, elle a lieu à l'école de Laperrière de 17h20 à 18h.

Nous rappelons qu'il n'y a pas de transport scolaire sur ces plages horaires et qu'il ne nous est pas possible de conduire les élèves au périscolaire après.

Nous veillons donc à planifier les prises en charge par période et à en informer les familles au plus tôt pour faciliter leur organisation. Dans tous les cas, un même élève ne reçoit pas de soutien plus de 2 fois par semaine et pas nécessairement tout au long de l'année.

## 7. Projets, sorties et activités spécifiques :

Dans le cadre du projet d'école 2008-2011 « Unifier les 4 sites du RPI » ayant pour but d'accentuer la cohésion entre les différents sites du RPI.

- Fin septembre, les classes de St Symphorien, Samerey et Laperrière ont participé à l'opération **Nettoyons la Nature** dans les communes de leur école.

L'année passée, à cette occasion, une **opération de collecte de téléphones mobiles et cartouches jet d'encre vides** avait été lancée, celle-ci n'a rapporté que 13 € mais a permis le recyclage et la revalorisation de nombreuses cartouches et téléphones, objectif principal de l'opération.

- Dans le cadre du projet **Ecole et Cinéma**, les classes de St Seine, St Symphorien, Samerey et Laperrière se rendront à la salle des fêtes de Losne pour assister aux

projections suivantes, selon les classes : *Le bonhomme de neige* (de Diane Jackson) pour les plus petits, *Katia et le crocodile* (de Vera Simkova et Jan Kucera) pour les élèves de St Symphorien, *Les burlesques* et *Les contes chinois* (courts métrages) pour tous à partir de la GS et *Paï* (de Niki Caro) pour les élèves à partir du CE2. A priori les mairies financeront les transports, comme c'était le cas l'année passée à Samerey et Laperrière, et le coût des séances (2,30 € par film et par élève) sera intégralement pris en charge par les coopératives scolaires, cela représentant environ 150 € sur l'année pour les classes à partir de la GS.

- Le Journal du RPI : Le projet a pris du retard car l'équipe enseignante était en attente de formation et d'une éventuelle intervention auprès des élèves. Il n'y aura donc certainement qu'un seul numéro cette année.

- Cycle piscine pour les élèves de cycle 3 : Pas encore d'informations sur le sujet.

## 8. Évènement - Le marché de Noël :

Il aura lieu cette année le **vendredi 12 décembre** à la **salle des fêtes de Laperrière de 18h à 20h**. Dans chaque classe, un mot sera donné aux parents pour préciser l'organisation choisie (participation éventuelle des parents pour certaines productions, ...).

## 9. Avancement du projet de pôle scolaire :

**Réunion des équipes municipales le 22 novembre** pour fixer un calendrier de mise en place du projet. Ce sujet sera donc remis à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

## 10. Intervention des représentants des parents d'élèves :

Une question concernant la mise en sûreté des élèves en cas de problème à l'usine Solvay de Tavaux. A priori, la zone de risque ayant été réduite, nous ne sommes plus concernés par des risques éventuels. En tout état de cause, d'autres risques pouvant exister, le RPI possède un « **Plan Particulier de Mise en Sûreté en cas d'accident majeur** » et dans un tel cas, les mairies ont un devoir d'information et donnent les consignes à suivre.